

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE.

N. BORDJANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra.....	50 francs	26 francs	14 francs
Provinces.....	65 »	34 »	—
Etranger.....	80 »	42 »	—

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 60 Paras.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR :

ANDRÉ BÉLAY.

INSERTIONS :

Annouces 1 ^{re} page...	3	plâtrés la ligne
Annouces 2 ^{de} page...	6	» la »
Insertions, corps du journal...	15	» la »

La Livre Turque à n. 100.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre, et se payent d'avance. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 60 Paras.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.

A SMYRNE, chez M. Caridi ; à PARIS, chez MM. Havas, Lafitte et Co, 8, Place de la Bourse ; à ROME, chez les principaux libraires ; à MILAN, chez MM. Manzoni et Co, via Della Sala. — Les annonces et abonnements pour l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse, sont exclusivement reçus chez MM. Rotter et Co, à Vienne, I Riemergasse, 13. — Les annonces pour l'Angleterre sont exclusivement reçues à LONDRES, chez M. E. Micoud, 439-440 Fleet Street.

Nous avons retardé le tirage de notre édition du matin pour donner à nos lecteurs la traduction du discours du trône.

LA TURQUIE paraît en deux éditions : une édition du matin, contenant les télégrammes arrivés dans la nuit, et une édition du soir, donnant les nouvelles du jour.

Les abonnés recevront, comme par le passé, l'édition du matin. Ceux qui voudraient également recevoir l'édition du soir n'auront à payer qu'un supplément de trois francs par mois. La vente au numéro sera faite au prix d'usage.

Ce qui suit a paru hier dans notre édition du soir :

OUVERTURE DU PARLEMENT.

Le Sultan a ouvert aujourd'hui en personne le Sénat et la Chambre des députés, dans la salle du Trône au Palais de Dolma-Bagché.

Voici le cérémonial qui avait été adopté :

À droite du trône étaient placés les ministres avec ou sans portefeuille, les maréchaux et les hauts fonctionnaires jusqu'au grade de *bala* ; derrière eux, les membres du Conseil d'Etat et les membres de la haute magistrature.

À gauche du trône : les ulémas de rang supérieur ; derrière eux, les officiers supérieurs de l'armée jusqu'au grade de *férik*.

En face du trône : les membres du Sénat en costume civil avec leurs décorations ; derrière eux, les membres de la Chambre des députés, également en costume civil. Une tribune spéciale était réservée au corps diplomatique.

Le Sultan a fait son entrée dans la salle du Trône à 7 heures à la turque. Sa Majesté a été reçue par des applaudissements enthousiastes.

Après être monté sur le trône qui avait été préparé pour la circonstance, le Sultan a prononcé un discours qui a été écouté avec un profond recueillement et qui a vivement impressionné l'assistance. Nous publierons demain le discours du trône.

NOUVELLES DU JOUR.

Hier, après le conseil des ministres, S. A. le Grand-Vézir et quelques autres membres du cabinet sont allés au Palais où ils ont eu une conférence avec S. M. le Sultan.

Le Sultan a fait dans l'après-midi de samedi une excursion dans le Bosphore, à bord de son bateau-mouche *Techrifli*. Au retour, Sa Majesté s'est arrêtée au Palais de Beylerbey. Ce n'est qu'après dîner qu'elle est rentrée à Dolma-Bagché.

Sur la demande du Séraskérat, la direction de l'exploitation des chemins de fer de Roumélie établira une nouvelle station à Macrikeyu, à côté de la fabrique impériale de toiles (Basmahane).

La commission qui a été instituée à la Sublime Porte, sous la présidence du mustéchar du Grand-Vézirat, pour le choix et la nomination des sous-gouverneurs, a commencé à fonctionner depuis samedi dernier.

Les délégués serbes ont fait samedi leur visite d'adieu au Grand-Vézir, à Sefvet pacha et aux autres ministres.

Ahmed Hamdi pacha, récemment nommé ministre de la police, est arrivé hier à Constantinople, par le courrier de Varna.

Le nouveau ministre, aussitôt débarqué, s'est rendu à la Sublime Porte et, de là, au Palais impérial, pour présenter ses hommages à S. M. le Sultan.

Son Excellence prendra, à partir d'aujourd'hui, possession de son poste.

Ali Saib pacha, commandant en chef de l'armée de Nisch, remplace, à Silistrie, Ahmed Hamdi pacha.

Ali Saib pacha doit être déjà arrivé à son poste.

Les troupes impériales ont évacué Alexinat. Une partie de ces troupes se sont retirées à Nisch et les autres, d'après le *Bassiret*, ont été dirigées, sur Niksitch.

On commencera cette semaine les travaux de défense qui seront exécutés aux environs d'Andrinople et sur d'autres points des Balkans.

Le *Tokvimi-Vikayé* (Moniteur officiel) commence sa publication à partir d'aujourd'hui. Ce journal sera quotidien.

Nous apprenons que les communications télégraphiques entre les stations ottomanes et serbes, qui avaient été interrompues pendant la guerre, viennent d'être reprises.

Les télégrammes officiels et privés sont échangés régulièrement depuis samedi entre les stations-frontières de Nisch et d'Alexinat. Provisoirement, les télégrammes chiffrés ou rédigés en langage conventionnel ne sont pas acceptés en Serbie.

Le *Vahit* apprend qu'une rixe sanglante a eu lieu à Médine entre les pèlerins persans, les pèlerins ottomans et les habitants de la ville de Médine.

Il y a eu des morts et des blessés parmi les Persans ; mais les détails de ce conflit ne sont pas encore entièrement connus à Constantinople.

L'entrevue que le ministre de Perse, Mirza Mohsin khan, a eue samedi avec le Grand-Vézir et le ministre des affaires étrangères se rattacherait à ce triste incident.

À l'occasion de l'ouverture du Parlement, la Société industrielle Vortik effendi, Joseph Manasse et Sépou Bézirdjian a présenté à Sa Majesté un tableau en tête duquel figure en miniature le portrait d'Ab-ul-Hamid Khan, entouré de ses armes impériales. A chaque côté du tableau sont représentés les emblèmes de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des arts et métiers. Au-dessous du portrait du Sultan la Constitution est écrite en caractères dorés avec ornements en fleurs de couleur naturelle, le tout dans un cadre doré en style gothique.

M. Ferdinand de Lesseps a télégraphié du Caire, à la date du 7 mars, que l'inauguration officielle du Canal Ismaïlieh, reliant le Nil au lac Timsah, aura lieu le 9 avril prochain.

D'après un journal de la localité, des ordres auraient été donnés à la direction des douanes de Constantinople pour empêcher l'exportation de la monnaie de cuivre.

Le *Bassiret* apprend que le gouvernement impérial a décidé de prendre certaines mesures concernant le papier-monnaie.

Ces mesures seront prochainement rendues publiques.

Par ordre supérieur, la grande maîtrise de l'artillerie a envoyé à l'Hôtel de la Monnaie plusieurs canons anciens en cuivre. Ils serviront à la fabrication de pièces de cinq paras.

Quatre bataillons d'infanterie sont arrivés, dimanche, à Constantinople, venant des vilayets de Smyrne et de Konia.

Ces troupes seront dirigées incessamment sur Roustchouk.

On mande de Jannina que, durant le dernier mois, l'hiver a été d'une rigueur extraordinaire. Le froid continuait à être très intense pendant les premiers jours de mars, de sorte que le lac de Jannina était pris par les glaces, ce qui n'a eu lieu que très rarement.

Les télégrammes suivants ont été reçus dans notre ville : Londres, 17 mars.

Le *Times* considère les négociations comme terminées. Aussitôt que la Russie aura adhéré aux modifications proposées par l'Angleterre dans la rédaction du protocole, les autres puissances y adhéreront, l'armée russe sera démobilisée.

Londres, 18 mars.

La Reine recevra, mardi, le général Ignatieff, qui partira jeudi.

L'*Observer* dit que Sir Henry Elliot retournera à Constantinople, mais retardera son départ afin de prendre le repos nécessaire à sa santé.

L'Agence Havas a publié dans les journaux de Paris la dépêche suivante :

Constantinople, 10 mars, soir.

Des lettres de provinces constatent les vexations auxquelles sont soumises les populations chrétiennes, notamment en Arménie.

Le patriarche arménien voyant que, malgré ses réclamations, la Porte ne prenait aucune mesure pour empêcher ces vexations, a donné sa démission.

Les Monténégrins refusent de faire aucune concession. On considère une entente comme douteuse.

Il est faux que le patriarche arménien ait donné sa démission à cause des vexations subies par les populations arméniennes. Le gouvernement central a transmis aux autorités les ordres les plus péremptifs pour qu'il soit immédiatement mis ordre à cet état de choses.

Des motifs de santé avaient seuls obligé Mgr Narsés à donner sa démission, mais sur les instances de ses ouailles, S. B. l'a retirée presque immédiatement.

Il est faux qu'on remarque en Turquie un grand ralentissement dans l'exécution des projets de réformes. Au contraire, les commissions chargées d'élaborer les lois qui doivent traduire en faits les principes posés dans la constitution, ont redoublé d'efforts, sous l'impulsion énergique du Grand-Vézir, pour s'acquitter de leur mission. Aussi le gouvernement sera-t-il à même de présenter aux délibérations des Chambres les projets de loi les plus indispensables pour le développement des nouvelles institutions.

Quant aux employés du télégraphe dont nous avons été les premiers à déplorer le sort, ils subissent une mesure généralement adoptée pour tous les employés de l'Empire. Le Trésor ne pouvait, sans être taxé de partialité, faire une exception pour l'administration télégraphique et postale.

Le mécontentement des journaux grecs au sujet des élections qui ont eu lieu à Constantinople et qui se sont faites, conformément à la loi, et en dehors de toute ingérence du gouvernement, est encore une insinuation qui aurait pu, sans être taxée de calomnie, être regardée que les électeurs.

Dans toutes ces rumeurs dont l'Agence Havas s'est complaisamment fait l'écho, il n'y a de vraisemblables que les deux dernières lignes de la dépêche dont nous venons de citer le texte. Il est bien possible, en effet, que le Monténégro persiste dans ses prétentions exorbitantes et que la Porte, au risque de voir recommencer les hostilités, ne veuille pas souscrire à des exigences qui compromettraient l'existence même de l'Herzégovine et de l'Albanie.

CLUB COMMERCIAL ET MARITIME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Présidence de M. Léonidas Zarifi.

Samedi, à 2 heures de l'après-midi, les membres du « Club Commercial et Maritime » étaient réunis dans la grande salle de la succursale de Galata, au nombre d'une centaine environ.

Le président, ayant constaté que la réunion était en nombre suffisant pour délibérer, a déclaré l'assemblée valablement constituée.

Après avoir remercié le conseil d'administration pour l'honneur qu'il lui avait fait en le nommant son président, M. Zarifi a fait observer qu'il serait mieux, au cas où des objections seraient faites contre les conclusions du rapport et la situation financière, de confier à deux censeurs le soin de répondre à ces objections, afin de ne pas prolonger outre mesure la durée de la séance. Si la réunion de l'assemblée générale qui, régulièrement devait avoir lieu seulement dans la dernière semaine de mars, a été avancée de quelques jours, c'est parce que plusieurs membres du comité permanent sont obligés de s'absenter de Constantinople dans le courant même de cette semaine. Attendre plus longtemps c'était s'exposer à voir le bureau désert et à être privé des renseignements de l'ancien comité. Quant au choix de la succursale de Galata pour lieu de réunion, il a été fait sur la demande de soixante membres environ, qui habitent la campagne et n'auraient pu que difficilement se trouver le soir à Péra.

Après cette courte improvisation, faite avec beaucoup d'aisance et d'une voix claire et intelligible, le président a donné la parole à M. le baron Oscar Von Heidenstam qui a donné lecture du rapport annuel dont voici le texte :

Messieurs,

Avant de commencer le compte-rendu de notre gestion pendant cette année, nous avons un devoir douloureux à remplir, celui de vous rappeler le souvenir d'un homme qui a donné tant de preuves d'intérêt à notre fondation, de sir Philip Francis dont nous regrettons tous la perte.

Sir Philip Francis était membre promoteur et fondateur du *Club commercial et maritime* et il avait été président du comité permanent jusqu'au mois d'août de l'année dernière. Il n'avait rien négligé pour assurer l'établissement de la succursale de Galata et il ne l'avait visité encore que peu de fois quand la mort l'a enlevé.

Nous avons tous, à des degrés divers, connu et apprécié les qualités nombreuses de cet homme de bien par excellence. L'ancien président de votre comité avait conquis l'estime et l'affection universelle et l'on en a vu la preuve éclatante dans ce concours immense de gens appartenant à toutes les classes de la société, qui se pressaient à ses funérailles.

Afin d'avoir toujours présente, au

milieu de nous, cette figure sympathique d'un homme éminent qui a tant de titres à la reconnaissance de notre société, nous avons fait venir de Londres, sur la demande de plusieurs membres, deux portraits de sir Philip Francis, dont l'un se trouve dans le salon de Péra et l'autre dans la succursale de Galata.

Nous devons aussi un tribut de regrets à un autre membre promoteur, M. Hitrovo qui, l'année dernière, président de cette assemblée et que des affaires ont éloigné de Constantinople.

Sir Philip Francis et M. Hitrovo avaient eu une part égale dans la fondation du *Club commercial et maritime* et s'étaient, pour ainsi dire, donné la main dans la création de cette entreprise.

Et maintenant, messieurs, pour en venir à l'objet principal de cette réunion, vous vous rappellerez qu'au mois de mars 1876 votre comité permanent, en vous soumettant les résultats obtenus durant la première année d'existence du *Club commercial et maritime*, faisait ressortir l'utilité et même la nécessité d'une association de ce genre. Or les mêmes raisons qui militaient alors en faveur de l'établissement de cette société existent encore aujourd'hui, et l'expérience de ces douze derniers mois n'a fait que confirmer tout ce qui avait été dit à ce sujet dans le précédent rapport. On était même loin de prévoir la tournure fâcheuse qu'ont prise les affaires, et les prévisions du compte-rendu d'alors étaient basées sur l'espoir d'une année beaucoup plus prospère.

C'est le contraire qui a eu lieu (et nous devons nous féliciter de voir que le Club ait pu traverser en si bonnes conditions cette période malheureuse).

Il nous semble donc superflu de nous arrêter longuement à démontrer une vérité qui est reconnue de tous et à laquelle le chiffre de trois cents membres composant notre association et l'état prospère de la société rendent un hommage éclatant.

Ce que nous avons à cœur de faire ressortir en ce moment c'est le succès qui a couronné l'idée de la fondation d'une succursale à Galata. Cette idée heureuse qui, l'année passée à pareille époque, n'était encore qu'à l'état de projet, se trouve aujourd'hui réalisée dans les conditions les plus favorables.

Il était facile de prévoir, en effet, que le *Club commercial et maritime*, en se donnant un pied-à-terre à Galata, non seulement créait aux commerçants de notre place un centre de réunion au foyer même de leur activité, mais encore tendait la main, pour ainsi dire, à toute une classe nombreuse du monde commercial qui n'a d'occasion de se rencontrer que dans un club.

Un autre avantage, que vous aviez en vue en établissant cette succursale et qui a été pleinement atteint, consistait à réunir les commerçants et les gens d'affaires, non plus seulement aux heures où l'esprit fatigué a besoin de repos et de distractions, mais au moment même de leur plus grande activité, et à former ainsi un centre de réunion où l'on pourra, un jour, non seulement nouer des relations et acquérir des renseignements, mais même aussi engager et conclure des transactions commerciales. Par là vous atteigniez le but que vous proposiez toute œuvre intelligente qui est de mêler l'utile à l'agréable.

Notre pensée a été parfaitement comprise et rien ne le prouve mieux que l'affluence des visiteurs pendant une période qui semblait devoir restreindre plutôt que développer les relations entre commerçants.

Pour donner une idée de ce concours empressé, nous nous bornerons à dire que, du 1^{er} mars 1876 au 28 février 1877, le nombre des visiteurs n'a pas été moindre de huit cent vingt-quatre, tandis qu'il n'avait été que de quatre cent soixante l'année dernière, et le produit qui était alors de L. T. 92, a été cette année de L. T. 164,80.

Vous avez eu encore l'excellente idée d'admettre au club les capitaines de la marine marchande, dès leur arrivée, sur la simple présentation de leurs agents, et de faire ainsi bénéficier les membres du club d'une source précieuse d'informations. Cette classe de visiteurs a profité avec empressement de cette situation et leur nombre va tous les jours s'accroissant.

Nous devons vous faire observer maintenant que ce n'est point avec les ressources que fournissent les cotisations régulières, qu'il eût été possible de couvrir les frais considérables d'une double installation dans des conditions aussi avantageuses que celles que vous pouvez observer dans l'établissement de Péra et dans la succursale de Galata, et vous avez dû consentir à vous imposer une souscription extraordinaire qui vous a permis de vous mettre sur le champ dans vos meubles. A ce propos, c'est un devoir pour nous de mentionner la générosité avec laquelle certaines banques et quelques particuliers ont concouru à cette souscription, dont le montant s'est élevé à la somme respectable de L. T. 875.

Cette souscription a été un puissant secours pour l'acquisition des meubles qui ont absorbé une somme de L. T. 2554, ainsi que le compte des dépenses en témoigne.

Cependant le soin donné à l'installation de la nouvelle succursale ne vous a pas fait oublier ce que vous deviez à l'établissement de Péra. En effet, du jour où l'on a reconnu l'impossibilité de subir plus longtemps les désagréments de toutes sortes attachés à l'établissement du S^r Macri, surtout le danger d'une construction en bois et beaucoup d'autres inconvénients qu'il serait trop long d'énumérer, il a fallu créer à nouveau et de toutes pièces une installation complète avec meubles et accessoires ; et là cependant, bien que rien n'eût été épargné, vous avez trouvé encore qu'il y avait quelque chose à faire. Tenant compte de cette circonstance que pendant l'été plusieurs membres du club habitent la campagne et viennent accidentellement à Constantinople avec leur famille, vous avez décidé qu'il y aurait une salle spécialement réservée aux dames, et nous devons dire que l'accueil le plus favorable a été fait à cette innovation.

Vous avez voulu aussi ajouter aux divertissements des membres de votre société en faisant disposer une salle pour un billard anglais et un billard français, et nous croyons pouvoir dire que cette mesure a obtenu l'approbation générale.

Les plaisirs intellectuels n'ont pas été oubliés non plus et, en attendant que nous réalisions une idée depuis longtemps conçue et qu'une bibliothèque vienne offrir un aliment plus solide aux distractions de l'esprit, le nombre des abonnements aux journaux de l'étranger a été augmenté.

Nous avons maintenant à vous rendre compte des dépenses occasionnées par les nombreuses améliorations introduites dans le courant de cette année, et dont la plus importante a été l'acquisition de meubles déjà mentionnée plus haut, pour une somme de L. T. 2554 ; il est juste aussi que vous sachiez comment nous avons fait face à ces dépenses.

Notre réponse à cette question est dans le compte général de caisse que nous avons eu l'honneur de vous soumettre. Vous y avez pu observer d'une part que le montant provenant de la vente des cartes à jouer indique une augmentation sensible à laquelle est venu se joindre le bénéfice résultant du loyer des onze chambres meublées qui font partie de l'établissement de Péra. Ce n'a pas été une des moins heureuses de vos inspirations que celle d'offrir aux visiteurs, ainsi qu'à tous les membres du Club indistinctement, une hospitalité qui unit à un degré éminent les deux avantages du confortable et du bon marché. D'autre part, vous avez pu voir que, l'article vins, bières et liqueurs a progressé de L. T. 516, chiffre de l'année dernière, à L. T. 819,97. En déduisant le prix d'achat, soit L. T. 647,58, il reste encore un bénéfice net de L. T. 172,39.

Vous avez remarqué enfin que le produit des amendes est notablement inférieur à celui de l'année passée et ne se monte qu'à L. T. 158,40, en comparaison de L. T. 342,30 pour l'année précédente. Ce déficit qui, au premier abord, pourra vous surprendre, n'est que la conséquence d'une mesure prise l'année dernière en vue de diminuer le taux des amendes.

Voilà, Messieurs, en quelques traits sommaires, un aperçu de la situation présente du *Club commercial et maritime* et de la gestion de votre comité pendant l'année qui vient de s'écouler. Cette situation, comme vous le voyez, Messieurs, est telle que vous avez tout droit d'en être fiers ; elle montre une fois de plus ce que peuvent l'union et la communauté d'efforts dirigés vers un but aussi noble qu'utile.

A vous, Messieurs, de juger si nos efforts ont répondu à ce que vous aviez le droit d'attendre de nous. Nous serons amplement récompensés de nos peines si vos suffrages et votre approbation donnée à ce compte-rendu viennent témoigner que nous avons été les fidèles interprètes de vos intentions et que nous n'avons pas été indignes de la confiance dont vous avez bien voulu nous honorer.

Maintenant, Messieurs, parvenus à l'expiration de notre mandat, dont nous avons été investi pendant deux années consécutives et pour l'accomplissement duquel nous n'avons négligé ni efforts ni dépense de temps, nous nous retirons, conformément aux termes des statuts. Nous espérons que vous serez satisfaits des résultats de notre gestion, puisque dans deux années nous avons réussi à mettre sur pied et à organiser deux établissements qui représentent largement un capital de 2500 L. T.

Aujourd'hui que tout marche à souhait et que les comptes du Club sont à jour, puisque le passif résultant des avances qui nous ont été faites est couvert amplement par des approvisionnements existants tels que vins, bières, liqueurs et cartes à jouer, la tâche du Comité que vous nommerez à notre place ne saurait plus offrir de difficultés sérieuses.

Dans tous les cas, nous nous tiendrons toujours à la disposition du nou-

veau Conseil d'Administration, prêts à lui donner tous les renseignements désirables et à l'assister toutes les fois qu'il réclamera notre concours.

Constantinople, le 17 mars 1877.

De vifs applaudissements ont accueilli les dernières paroles de ce rapport. Puis l'assemblée a entendu l'exposé de la situation financière dont tous les articles ont été adoptés sans donner lieu à la moindre réclamation.

Le président ayant demandé une dernière fois si quelqu'un avait à présenter une observation, l'un des membres s'est levé et a proposé de maintenir dans le conseil d'administration tous les anciens membres.

M. le président, en réponse à cette motion, a fait ressortir l'avantage qu'il y avait pour la société à avoir un conseil composé d'hommes nouveaux qui apporteraient dans leurs fonctions le zèle et l'ardeur de tout nouvel administrateur.

L'assemblée a été de l'avis du président, sauf en ce qui concerne MM. Léonidas Zarifi, Negropontes, F. W. Smythe, Carraby, Wrench, Le Chevalier, Foster, Hobart pacha, Ed. La Fontaine et le baron Steiger auxquels elle a tenu à confier encore pendant cette année-ci, la gestion de ces affaires.

M. Zarifi a annoncé alors qu'on allait procéder à l'élection du conseil et, au préalable, à la nomination de quatre secrétaires, les deux plus jeunes et les deux plus âgés parmi les membres de l'assemblée. Et à ce sujet quelques personnes, jugeant sur les apparences, croyaient déjà pouvoir désigner M. L. Zarifi comme un des deux plus jeunes ; ils se sont trompés, mais tout le monde a trouvé l'erreur parfaitement excusable.

À 8 h. du soir le dépouillement du scrutin était terminé et donnait le résultat suivant :

Membres du Conseil d'administration pour l'année 1877-78.

Barker, A., Carraby, C., Fawcett, J. H., Furni, L., Foster, M. H., Von Haas, J., Hobart pacha, Jourdan, B., La Fontaine, Ed., Le Chevalier, G., Margorodato, L., Mercet, E., Negropontes, U., Pears, E., Scudamore, Smythe, F. W., Baron Steiger, Wrench, W. H., Zarifi, Léonidas, Zederbaum, J.

Cette opération terminée on s'est séparé confiant dans l'avenir de la Société, que l'on sait être confié aux mains les plus capables pour le sauvegarder.

La mission du général Ignatieff

Nous publions ci-après un entrefilet intéressant dans lequel le journal le *Temps* reproduit une conversation que l'un de ses rédacteurs a eue avec le général Ignatieff.

On remarquera que nous reproduisons naturellement sans atténuer en rien la crédité des appréciations et des expressions du diplomate russe :

Grâce aux renseignements que nous avons pu recueillir de la bouche même de M. le général Ignatieff, nous sommes en mesure de donner à nos lecteurs une idée exacte et précise de la campagne actuellement poursuivie par la diplomatie russe.

Il s'agit, pour le cabinet de Saint-Petersbourg, d'obtenir une sanction formelle des résolutions de la conférence de Constantinople : voilà pour le fond qui seul importe à la Russie. Quant à la forme, le gouvernement du tsar admettrait indifféremment : ou un protocole émanant des six puissances représentées à Constantinople à l'exception de la Porte ou au contraire avec la participation de la Porte ; ou bien un instrument diplomatique signé par la Turquie toute seule, mais contre-signé par les puissances.

Quelle serait la portée de cette sanction formulée en protocole ? D'après le cabinet russe, les puissances devraient manifester collectivement leur ferme volonté de voir exécuter par la Porte les réformes définies par la conférence. Ce qui n'était de la part de la conférence qu'un simple vœu deviendrait ainsi une adjuration positive ; mais il n'y aurait pas encore là une sanction proprement dite.

Voici comment la Russie conçoit cette sanction : un délai de six semaines ou de deux mois au plus serait accordé à la Turquie pour l'exécution des réformes réclamées par la conférence. Ce délai écoulé, les puissances ne seraient nullement tenues d'agir collectivement vis-à-vis de la Porte par la voie des armes ; mais elles seraient obligées, en vertu du protocole dont il s'agit, de laisser s'exercer librement l'intervention armée de l'une quelconque ou de plusieurs des puissances signataires dudit protocole.

En ce qui touche le délai de six semaines ou de deux mois qu'on pourrait trouver un peu court, le général Ignatieff le regarderait plutôt comme trop long, à raison de l'apathie incurable qui conduira les Turcs jusqu'à son soixantième jour sans qu'ils aient rien fait encore. L'éminent diplomate ne croit pas précisément à la mauvaise volonté de la Porte ; mais il affirme qu'elle manque d'hommes pour réaliser ses propres desseins ; il cite à l'appui de cette appréciation, la manière dont les élections se sont faites, notamment à Salonique, où le gouverneur a choisi lui-même les députés.

Ce qui dit le général du délai de deux mois est vrai à plus forte raison du délai d'un an, que le général Ignatieff repousserait d'ailleurs formellement. Ajoutons que l'Angleterre n'a pas fait de proposition positive en vue de ce délai d'un an ; elle a fait simplement tâter le terrain à ce sujet par son représentant à Saint-Petersbourg.

Telles sont les propositions soumises en ce moment à l'acceptation des puissances ; le cabinet anglais tient aujourd'hui encore un conseil pour les examiner. Le général Ignatieff espère que l'Angleterre se montrera

avorable à l'idée d'une sanction collective des travaux de la conférence.
« Toutefois, a ajouté le diplomate russe, notre désir de conserver la paix est si vif que, dans le cas même où l'Angleterre n'entretrait qu'en partie dans nos vues, je ne romprais pas les négociations; je ferais, au contraire, de nouveaux efforts pour décider à de nouvelles concessions. Seulement il faut se hâter, car nous ne pouvons laisser notre armée dans l'inaction, nous devons ou l'utiliser ou nous mettre en mesure de la licencier. »
Ce désir de paix et cette éventualité de négociations nouvelles expliquent ce fait que le général Ignatieff n'ait pas encore fixé la date de son départ.
En résumé, la conférence réunie sur la proposition de l'Angleterre a fait de la question d'Orient, non plus une affaire entre la Russie et la Turquie, mais une question européenne. Seulement une sanction est nécessaire, et la Russie, qui désire désarmer, ne le peut avant d'avoir obtenu des puissances la signature d'un protocole donnant un caractère obligatoire à l'exécution des réformes.
Tel est le point de vue de la Russie tel qu'il est exposé par le général Ignatieff.
Ajoutons que le général est muni des pleins pouvoirs de son gouvernement.

(Edition du matin).

TÉLEGRAMMES.

AGENCE BORDEAUX ET C^{ie}

(Télégrammes en retard).

Autriche-Hongrie.

Vienne, 15 mars.

Obligations Rouméliennes... fl. 17.45
Pièce de 20 francs... » 9.85
Agio... » 112.10
Change sur Londres... » 123.60

Pesth, 15 mars.

M. Tisza, répondant à une interpellation d'un député de nationalité serbe, a exposé que la politique du comte Andrassy, dans la question d'Orient, n'a subi aucune altération. La Chambre a donné son approbation aux observations présentées par M. Tisza.

Vienne, 16 mars.

Obligations Rouméliennes... fl. 17.45
Pièce de 20 francs... » 9.83
Agio... » 112.10
Change sur Londres... » 123.45

A la Chambre, le gouvernement a présenté un projet de loi relatif aux élections provinciales; il a demandé de fixer la votation des dépenses communes avec la Hongrie.

Angleterre

Londres, 15 mars.

Lord Derby et M. Schouvaloff rédigent un protocole qui est déjà approuvé en principe. Demain, le général Ignatieff arrivera dans notre ville. Sa venue est appréciée comme un indice éminemment pacifique.

Londres, 16 mars.

Les journaux attribuent l'arrivée du général Ignatieff à la solution des difficultés relatives au protocole. Ces mêmes journaux, contrairement au Times, demandent comme condition de la signature du protocole, le désarmement de la Russie et repoussent toute idée de coercition.

Allemagne.

Berlin, 15 mars.

On constate une tension dans le Parlement.

Italie.

Rome, 15 mars.

L'Italie approuve le projet de protocole russe, sous la condition que l'intégrité de la Turquie sera respectée.

France.

Paris, 17 mars 10 h. 35 m., soir.

5 0/0 ottom. ouverture... Ls. 12.70
clôture... » 12.80

Grèce.

Athènes, 15 mars.

A la Chambre, la discussion sur les modifications à apporter à la loi relative à la responsabilité ministérielle a été renvoyée à demain.
Une nouvelle crise ministérielle paraît imminente. M. Coumoundouros attaquera le cabinet.

BOURSE DE GALATA

4 heures

Ouverture... P 14.—
En ce moment... » 14.17
Obligations Rouméliennes... fr. 33.
Papier-monnaie—L. T. 100 P 162.3/4

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPEL.

20 mars. 1877.

Lever du soleil... 6 h. 7 m.
Coucher... 6 » 9
Temps moyen à midi apparent... 12 » 7 3/4
Hauteur à midi moyen... 5 » 44

8 heures du matin.

Baromètre... 761.6
Thermomètre... 46.4
Mimima... 11.0
Maxima de la veille... 49.0
Direction et force du vent OSO. faible.

Nous avons donné, hier, dans notre édition du soir, les premières informations que nous avions recueillies sur la cérémonie d'ouverture du Parlement. Voici quelques renseignements complémentaires.

La cérémonie a eu lieu dans la grande salle du trône du palais de Dolma-Baghtché. Au fond de la salle on avait dressé le trône splendide en or massif que le Sultan Sélim rapporta d'Egypte.

Les invités se sont rangés d'après les dispositions suivantes:
A la droite du trône et en première ligne, tous les ministres. En deuxième ligne, les chefs des communautés religieuses; A la gauche du trône se sont placés en premier ligne le corps diplomatique, le Cheikh-ul-Islam, le Schérif et les oulémas. En deuxième ligne les généraux et amiraux.

En face du trône, le Parlement avait pris place, les sénateurs à droite et les députés à gauche.

En arrière, des deux côtés, étaient rangés les hauts fonctionnaires et les membres du Conseil d'Etat.

Les gardes du corps formaient tout autour de la salle une ceinture d'un aspect pittoresque.

Dès que chacun dans la noble assemblée eût pris la place qui lui était réservée, S. Exc. Kiamil bey, grand maître des cérémonies, en a avisé Sa Majesté.

Le Sultan Abd-ul-Hamid Khan est alors entré par la porte faisant face au corps diplomatique. Sa Majesté tenait en main un rouleau de papier sur lequel était écrit le discours du trône. Elle a salué gracieusement l'Assemblée.

Le Grand-Vézir s'est avancé vers le Sultan, qui lui a remis le discours du trône. Edhem pacha l'a donné à Saïd pacha, premier secrétaire du Sultan. Ce dignitaire s'est avancé devant la ligne que formaient les ministres et a lu le discours du trône.

Dès que la lecture du discours a été achevée, Sa Majesté a salué de nouveau l'assistance et s'est retirée.

La foule des hauts personnages s'est alors écoulée.
Safvet pacha s'est entretenu quelques instants avant le départ avec les membres du corps diplomatique. Le ministre des affaires étrangères a assuré de nouveau les représentants des puissances des intentions constantes de Sa Majesté pour l'amélioration du sort de Ses peuples. Safvet pacha a insisté sur la ferme volonté dont le Sultan est animé pour que le progrès soit réalisé et que la justice, l'ordre et la sécurité règnent dans l'empire par l'application des institutions nouvelles.

C'était hier un grand jour pour l'empire. Nous avons la conviction que le Parlement sera à la hauteur de la tâche patriotique qui lui incombe et pour l'accomplissement de laquelle il a les deux points d'appui les plus solides, la volonté du Sultan et les sympathies entières de l'opinion publique.

Voici la traduction que nous avons faite du discours du trône d'après le journal officiel turc:

MESSIEURS LES SÉNATEURS,

MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Je suis heureux d'ouvrir les Chambres qui se réunissent pour la première fois dans Mon empire.

Vous savez tous que le développement de la grandeur et de la force des Etats, aussi bien que des peuples, ne peut s'obtenir que par la justice.

Notre gouvernement impérial a puisé, à l'origine, sa force et son influence dans le monde au respect qu'il a porté à la justice, aux droits et aux intérêts de tous ses peuples.

Il est à la connaissance de tous que Notre illustre ancêtre, Sultan Mehemed-le-Conquérant, de glorieuse mémoire, a accordé des immunités pour assurer la liberté individuelle, et la liberté de conscience et des cultes. Mes autres prédécesseurs illustres ont suivi la même ligne de conduite et n'ont jamais porté atteinte à la liberté individuelle et religieuse de leurs peuples. Si, depuis six siècles, les peuples de Notre empire ont pu conserver leur nationalité, leur langue et leur religion, il est impossible de nier que ce ne soit là le résultat naturel de ces principes de justice.

En somme, le respect de la justice et des lois qui étaient alors établies conformément aux idées et aux besoins de l'époque avait développé la richesse et le bien-être de l'Etat et de la nation; mais à la longue les dispositions du Chéri et celles des lois établies, n'étant plus observées, les progrès qui se réalisaient se sont ralentis et la force première s'est changée en faiblesse.

Mais, Mon grand-père, Sultan Mahmoud, d'heureuse mémoire, ayant fait disparaître le désordre, cause réelle de l'affaiblissement dont l'Etat était frappé depuis longtemps et ayant conjuré la crise provoquée par la révolte des Janissaires, a délivré l'Etat et la nation des entraves qui arrêtaient leur essor, et, le premier, il a ouvert la voie à l'introduction dans Notre Pays de la civilisation de l'Europe moderne.

Mon illustre père, feu Sultan Abd-ul-Méjid, marchant sur ces nobles traces, a promulgué le Tanzimat garantissant la vie, les biens et l'honneur de Nos sujets. C'est depuis lors que les ressources du commerce et de l'agriculture de Notre Empire se sont développées, et que les revenus de l'Etat se sont en peu de temps considérablement accrues. Des lois et règlements ont été élaborés pour favoriser les améliorations nécessaires, et l'ins-

truction dans les arts et dans les sciences a acquis une notable extension.
Ces premiers essais de réforme et la sécurité intérieure de l'Etat permettaient d'entrevoir pour l'Empire un avenir de progrès et de prospérité, mais la guerre de Crimée est malheureusement survenue et a arrêté les efforts qui tendaient à améliorer la situation de l'Empire et de ses habitants.

Jusqu'alors Notre Trésor Impérial n'avait contracté aucune dette à l'étranger; mais, dans l'imposante lité de faire face aux dépenses urgentes de la guerre, au moyen de Nos propres revenus, on fut obligé de recourir à des emprunts extérieurs. C'est ainsi que la voie des emprunts s'est trouvée ouverte.

Il est vrai que les grandes puissances alliées, reconnaissant la justice de Notre cause, Nous ont prêté un concours complet et efficace, qui complètera comme une grande page dans les annales de l'histoire, et grâce auquel un traité de paix a été conclu qui place l'intégrité et l'indépendance de Notre empire sous la garantie des puissances européennes. Il était alors permis de croire que cette paix Nous autoriserait, dans l'avenir, le temps et les moyens de rétablir et de faire réellement entrer le pays dans la voie du progrès.

Malheureusement, les événements qui se sont succédés ont amené un résultat opposé à celui qu'on était en droit d'espérer. Des intrigues et des excitations coupables en créant des embarras intérieurs et successifs, non-seulement ne Nous ont pas permis de Nous consacrer à la régularisation et à la réforme de l'Etat, mais encore Nous ont mis dans l'obligation de mobiliser chaque année des corps d'armée extraordinaires et de retenir sous les drapeaux la partie la plus valide de la population du pays. C'est ainsi que le développement de Notre commerce et de Notre agriculture a été entravé. Mais, malgré tous ces embarras et ces difficultés, il est évident que le pays n'a fait que marcher vers le progrès moral et matériel. L'augmentation continue de Nos revenus depuis vingt ans est une preuve incontestable du progrès du pays et du bien-être de la population.

Cependant si la gêne actuelle était exclusivement le résultat des causes que Nous venons de citer, il Nous eût été facile, en imprimant une marche régulière à l'administration de Nos finances, d'atténuer le mal et de sauvegarder le crédit de l'Etat. Mais les mesures financières prises dans cette circonstance, dans le but de concilier la nécessité de faire face aux dépenses urgentes avec le maintien du crédit de l'Etat, loin d'être profitables, ont au contraire aggravé extrêmement la situation. Devant cet état de choses, sans égard pour l'avenir, on a cherché qu'à tirer tout le profit possible de la situation.

C'est ainsi que la continuation de ces embarras, jointe à la nécessité de Nous procurer d'un matériel de guerre nouveau et d'une machine cuirassée, devenus les principaux éléments de la puissance militaire des Etats, et en outre l'observation des règles d'économie qui doivent régir le budget des recettes et des dépenses, ont introduit graduellement le désordre dans Nos finances, augmenté Nos dettes, et Nous ont enfin conduit à l'état de gêne extrême dans lequel Nous Nous trouvons aujourd'hui.

Sur ces entrefaites, les événements de l'Herzégovine ont acquis des proportions plus considérables par l'effet d'intrigues et de menées subversives; les hostilités avec la Serbie et le Montenegro ont tout à coup éclaté et de sérieuses complications sont survenues dans le monde politique. C'est au moment où cette crise atteignait son plus grand degré d'intensité que, par la volonté du Très-Haut, Nous avons été appelé à occuper le trône de Nos augustes ancêtres.

Les difficultés et les dangers que présente Notre situation générale, ne peuvent être comparés à aucune des crises que l'Empire a traversées jusqu'ici. J'ai été obligé tout d'abord, afin de sauvegarder les droits de l'Empire, d'augmenter l'effectif de Nos armées sur divers points et d'appeler sous les armes 700,000 combattants. Puis, J'ai considéré comme un devoir de chercher par le moyen de réformes fondamentales, à mettre fin avec l'aide de Dieu au désordre de la situation et à assurer ainsi Notre avenir d'une manière permanente.

Il est évident que grâce aux ressources dont la Providence a doté Notre pays, et aux aptitudes de Nos sujets, une bonne administration Nous permettrait de faire en peu de temps des progrès considérables. Si Nous n'avons pas atteint le niveau du progrès du monde civilisé, il faut en voir la cause dans l'instabilité des institutions nécessaires à l'Etat et des lois et règlements qui en découlent. Cette instabilité qui provenait de ce tout était l'œuvre d'un gouvernement absolu qui méconnaissait le principe salutaire de la délibération commune.

Les progrès obtenus par les Etats civilisés, la sécurité et la richesse dont ils jouissent, sont le fruit de la parti-

cipation de tous à l'établissement des lois et à l'administration des affaires publiques. C'est pourquoi Nous avons cru nécessaire de rechercher dans cette voie les moyens d'arriver au progrès et d'établir et d'appliquer des lois adoptées avec l'avis commun de la population.

A cet effet J'ai octroyé et promulgué la Constitution.

Par la promulgation de la Constitution Je n'ai pas eu simplement en vue d'inviter la population à participer à la direction des affaires publiques. J'ai la ferme volonté d'employer le système délibératif comme un moyen efficace pour l'amélioration du régime administratif du pays, pour le préserver de la mauvaise administration et de l'absolutisme.

Indépendamment de ces avantages fondamentaux, la Constitution garantit aussi l'unité et l'union des administrés et consacre les principes du bien-être et de solidarité fraternelle de la population; car Nos illustres ancêtres ayant, par la grâce de Dieu, étendu leurs possessions et agrandi l'Empire, ont réuni sous leur administration un grand nombre de peuples. Ces peuples étant de nationalités et de cultes divers, il était désirable qu'une loi uniforme réunît et conservât tous ces peuples. Je rends grâce à la Providence divine que cette aspiration légitime soit enfin réalisée.

Désormais, tous Mes sujets seront considérés comme enfants de la même patrie et seront placés sous l'égide d'une même loi. Ils seront désignés par le nom que porte la race illustre des fondateurs de l'Empire, nom qui se rattache aux annales glorieuses d'une histoire de six cents années. J'ai la ferme conviction qu'à partir de ce moment tous Mes sujets uniront leurs efforts pour conserver au nom d'Osmânli la force et la puissance dont il a été entouré jusqu'à présent. Aussi, suis-je résolu, en vue de cet idéal et de ces motifs, de ne pas m'écarter de la ligne que Je viens d'adopter et de m'y attacher toujours fortement.

J'attends de vous un concours réel et intelligent pour tirer un légitime profit de la Constitution, qui est basée sur la justice et le salut public. J'ai cru nécessaire d'assurer à tous les bienfaits de la liberté et de l'égalité, d'abolir le régime de l'arbitraire, d'établir et d'appliquer des lois adoptées d'un commun accord avec la population et, enfin, de fonder Notre système administratif sur un principe constitutionnel et libéral.

C'est pour réaliser ce désir sincère que J'ai institué et convoqué votre Assemblée composée du Sénat et de la Chambre des Députés.

Il vous incombe à présent de remplir fidèlement et avec droiture les devoirs législatifs confiés à votre patriotisme. Dans cette tâche, vous ne devez vous laisser influencer par aucune considération de personnes et n'avoir en vue, dans l'exécution fidèle de vos travaux, que le salut et le bien-être de l'Etat et du pays.

Les améliorations dont Nous avons besoin aujourd'hui et les réformes dans tous les services publics sont de la plus haute importance. L'application graduelle de ces mesures dépend de l'accord qui régnera entre vous.

Le Conseil d'Etat s'occupe, d'un autre côté, de l'élaboration des projets de loi qui vous seront soumis.

Dans la présente session, vous serez saisis des projets de règlement intérieur de la Chambre, de la loi électorale, de la loi générale concernant les vilayets et l'administration des communes, de la loi municipale, du code de procédure civile, des lois relatives à la réorganisation des tribunaux et au mode d'avancement et de mise à la retraite des juges, de la loi concernant les attributions et le droit de retraite de tous les fonctionnaires publics en général, de la loi sur la presse, de celle relative à la cour des comptes et, enfin, de la loi sur le budget.

Je désire que ces diverses lois soient successivement étudiées, discutées et délibérées. Vous aurez à vous occuper d'urgence de la réorganisation des tribunaux, unique sauvegarde des droits de chacun, et de la formation du corps de gendarmerie. Pour que ce soit atteint il faudra augmenter le chiffre des allocations spéciales de ces deux dernières branches de service. Or, ainsi que vous le verrez par le budget qui sera soumis à la Chambre, Nos finances sont dans une situation extrêmement difficile. Je vous recommande de vous appliquer, avant tout, à adopter en commun des mesures propres à parer aux difficultés de cette situation et à relâcher Notre crédit. Vous aurez en outre soin de prendre simultanément les mesures propres à assurer les fonds exigés par les réformes urgentes.

Un des plus grands besoins de Notre Empire et de Nos sujets est le développement de l'agriculture et de l'industrie et le progrès de la civilisation et de la richesse publique. Ce résultat ne pourra être obtenu qu'au moyen du développement de l'instruction publique. Les projets de loi ayant pour but l'amélioration des établissements d'enseignement et la fixation du programme des études

seront soumis aux Chambres dans la session de l'année prochaine.

Le gouvernement impérial attache la plus grande importance au choix et à la nomination des fonctionnaires qui seront appelés à appliquer et à exécuter les lois précitées et celles qui seront dans la suite promulguées pour le fonctionnement de la Constitution. Depuis Mon avènement au Trône, J'ai pris un soin particulier de cette question; c'est pourquoi J'ai décidé l'institution, à Mes frais, d'une école spéciale pour la formation de fonctionnaires administratifs.

Ainsi qu'il ressort du règlement organique publié dernièrement, les élèves de cette école seront admis aux plus hauts postes administratifs et politiques. Ces élèves seront pris, sans distinction de religion, parmi toutes les classes de Mes sujets. Leur promotion aura lieu suivant le degré de leur capacité.

Depuis bientôt deux ans, Nous avons dû faire face à des complications intérieures. Durant cette période, notamment pendant les hostilités avec la Serbie et le Montenegro, Nos fidèles sujets ont donné des preuves de patriotisme et Nos troupes ont accompli, au prix de grandes souffrances, des actes de courage et de bravoure que J'apprécie hautement.

Dans toutes ces questions Nous n'avons eu en vue que la défense de Nos droits. Les efforts que Nous avons faits dans ce but ont eu pour résultat le rétablissement de la paix avec la Serbie. Quant à la décision que Nous allons prendre à la suite des négociations avec le Montenegro, elle sera déférée à vos délibérations dès votre première séance. Je vous recommande une décision prompte.

Nos relations avec les Puissances amies sont toujours empreintes de cette amitié et de cette déférence qui constitue pour Notre Etat une règle des plus précieuses.

Il y a quelques mois, le gouvernement d'Angleterre a proposé sur les questions présentes, la réunion d'une Conférence dans Notre capitale. Les bases proposées étant aussi soutenues par les autres grandes Puissances, Notre Sublime Porte a consenti à la réunion de cette Conférence.

Si dans cette Conférence une entente définitive n'a pu être obtenue, Nous avons donné des preuves de Notre désir sincère de déférer avec empressement aux vœux et aux conseils des Puissances amies.

Quant aux motifs de la non entente dans la Conférence, ils ont plutôt leur cause non dans le fond mais dans la forme et dans le mode d'exécution. Depuis les premiers jours du Tanzimat jusqu'à aujourd'hui, par les progrès accomplis dans la situation du pays en général et dans les divers départements administratifs, Nous avons poursuivi en principe le perfectionnement de ce progrès. Aujourd'hui encore tous Nos efforts tendent vers ce but. Mais, dans cette circonstance, J'ai cru de Mon devoir de préserver le pays de toute atteinte à son honneur et à son indépendance. Le temps prouvera la sincérité de Nos intentions.

Notre volonté étant de préserver dans toutes les circonstances la sauvegarde de Nos droits et de Notre indépendance, Nous adoptons aussi pour l'avenir la même ligne de conduite.

J'aime à espérer que les preuves de modération et de sincérité fournies par Notre Etat, avant et après la Conférence, auront servi à resserrer davantage les liens d'amitié et de sympathie qui unissent Mon Empire au concert des Puissances européennes.

Que le Très-Haut veuille couronner de succès Nos efforts.

NOUVELLES DIVERSES.

Saadoullah bey, président de la commission d'enquête de Philippopolis, est arrivé, dimanche soir, dans notre ville.

Nous apprenons que le hodja Yousouf-effendi Dk-Tachli, élu député aux élections supplémentaires, a donné sa démission pour des raisons de santé.

L'assemblée électorale sera de nouveau convoquée, dans le courant de cette semaine, pour pourvoir au remplacement du démissionnaire. Elle aura en outre à élire un cinquième député au musulman, place restée vacante par la nomination du Dr Service-effendi à la dignité de sénateur.

Le grand Rabbïn des Israélites de Hongrie vient d'adresser un télégramme au Sultan. Le signataire de la drèche félicite Sa Majesté de son avènement au trône et exprime, au nom de la nation israélite, ses remerciements et sa profonde reconnaissance pour les principes d'égalité que le Sultan a proclamés en faveur de tous ses sujets, sans distinction de religion et de nationalité.

Samedi, au moment où le Sultan se rendait au palais de Beylerbey, les employés du Télégraphe, montés sur plusieurs embarcations, ont présenté à Sa Majesté une pétition par laquelle ils supplient Sa Majesté de faire rapporter la mesure qui réduit leurs appointements par le fait de leur paiement en papier-monnaie.

Le Sultan s'est fait remettre la pétition par un de ses aides de camp qui a invité les employés à déléguer dimanche deux

des leurs au palais de Dolma-Baghtché pour y recevoir la réponse à leur supplique.

Nous ne connaissons pas encore le résultat de la démarche du personnel du Télégraphe.

Le maintien de la mesure prise dernièrement à l'égard des employés du télégraphe et le relâchement du service qui a été le résultat immédiat de cette décision malheureuse ont provoqué, en faveur du personnel de cette administration, une démarche auprès du Grand-Vézir, de la part des principales maisons de banque de notre place.

Vendredi dernier M. Foster, directeur général de la Banque Impériale Ottomane, a remis à ce sujet une lettre au Grand-Vézir, au nom des banquiers de notre ville. Voici cette lettre:

Altesse,

Les soussignés, banquiers et négociants établis en cette ville et en relation d'affaires tant avec l'intérieur de l'Empire qu'avec l'Europe, ont l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse qu'ils ont appris avec le plus profond regret la mesure prise par la direction générale des télégraphes et postes de payer à l'avenir les appointements de son personnel en caïmans, au lieu de le faire comme jusqu'à présent en bonne monnaie.

Les soussignés estiment que cette mesure, dont ils ne se permettent d'apprécier ni la nécessité ni l'opportunité, en diminuant dans de telles proportions des appointements déjà insuffisants, est de nature à porter le découragement parmi ce modeste personnel et par conséquent la négligence et l'incurie dans un service qui demande la plus stricte exactitude et la plus grande célérité.

Les soussignés ont lieu de croire, en outre, qu'une grande partie des employés des télégraphes se préparent, en présence de cette mesure, à abandonner leur service, très-indispensable aux intérêts des soussignés.

Par ces motifs, les soussignés, en présence du grand danger que le maintien de la mesure précitée causerait à leurs intérêts, ont l'honneur de prier Votre Altesse de la rapporter et d'épargner ainsi à une place déjà si éprouvée par d'autres pertes d'autres dommages, qui ne manqueraient pas de surgir à la suite soit d'une interruption du service télégraphique et postal, soit d'une décroissance dans son exactitude et dans sa célérité.

Dans l'espoir que la présente demande sera accueillie favorablement par Votre Altesse, nous saisissons cette occasion pour nous déclarer avec notre profond respect et dévouement,

de Votre Altesse,

Les très-humbles et dévoués serviteurs.

Le Journal de St-Petersbourg annonce que Karanja bey a obtenu son exequatur en qualité de consul général de Turquie à Tiflis.

Le Séraskerat a transmis à tous les vilayets le règlement qui a été récemment élaboré et publié relativement à la formation d'une armée auxiliaire.

Le ministre de la guerre a accompagné cet envoi d'instructions spéciales et a invité les autorités provinciales à procéder, conformément au règlement, à l'organisation de cette armée.

Samedi, un navire de commerce ottoman entré par les courants a abordé le yacht impérial Surreya, ancré devant le Palais impérial.

Le Surreya est entré dans la Corne d'Or pour réparer les avaries qu'il a subies à la suite de cette collision.

M. Regnier qui s'est illustré, comme on le sait, pendant la guerre franco-allemande, se trouve actuellement dans notre ville.

Le vaisseau de la marine ottomane, Felihé, est arrivé, hier, dans notre port, venant de Smyrne avec des soldats du 3^{me} ban de la réserve d'Allahçif et de Kouneh. Ces militaires présentant un effectif de 3600 hommes ont été logés provisoirement dans la caserne de Rami.

On attend aujourd'hui à Constantinople la corvette Libnan venant, de dernier lieu, de Mételin, où ce navire a transporté des munitions de guerre.

Le journal la Crète rapporte qu'un violent ouragan s'est déchaîné dernièrement dans le district de Lassithi. La localité qui a été le plus éprouvée est le village de Vigna. 4,630 pieds d'oliviers ont été déracinés et 5,620 autres arbres ont été brisés ou abattus. Les pertes sont évaluées à 200 mille piastres environ.

Les employés du télégraphe de Smyrne n'avaient pas repris leur travail à la date du 17 mars.

Voici ce que nous lisons dans l'Impartial de cette date:

« La grève est parfaitement déclarée parmi les employés du télégraphe. A l'exception des dépêches du gouvernement, transmises par les employés turcs, les autres télégrammes ne sont plus expédiés. »

Le ministère de la police a eu des preuves que les gens sans aveu qui sont expulsés de Constantinople et renvoyés dans leurs pays, reviennent bientôt après reprendre dans la capitale leur existence de vagabonds. Ainsi le ministère se voit de nouveau dans la nécessité de sévir contre eux et de faire de nouveaux frais de rapatriement, ce qui grève le budget de la police d'une dépense annuelle de plusieurs centaines de mille piastres.

Cet inconvénient à son origine dans un manque de surveillance de la part des autorités provinciales. Désormais il a été décidé que ces autorités seront d'une sévérité extrême à l'endroit des passeports. Jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi y relative, tous les voyageurs qui circuleront sans être munis d'un passeport seront arrêtés par les autorités. Ceux d'entre eux qui pourraient fournir une caution seront remis en liberté après avoir payé l'amende légale. Les autres seront renvoyés à leurs propres frais dans leur pays natal où ils seront placés sous la surveillance de la police.

Des ordres en ce sens ont été donnés par la Sublime Porte au ministère de la

police ainsi qu'aux autorités provinciales.

Le Chaikh-ul-Islam a envoyé ces jours derniers trois faux témoins dans les prisons de la police. Cela fait espérer que d'autres individus de la même catégorie seront mis hors d'état de continuer leur coupable métier.

(Courrier d'Orient.)

C'est demain soir qu'aura lieu, à 8 h. 1/2, dans la salle de la Teutonia, le grand concert vocal et instrumental donné par M. et Mme Pascale et M. B. Palmieri avec le bienveillant concours de M. F. Bassi, de MM. R. C. et D. Narb, ainsi qu'avec celui de M. et M^{lle} Bonkowski, deux charmants dilettanti l'un de 9 et l'autre de 8 ans. Le piano sera tenu par M. Deschamps qui prête gracieusement son concours.

Le programme que nous reproduisons à la 3^{ème} page de notre journal est des plus attrayants.

Le prix d'entrée n'est que d'une 1/2 liv. turque.

Ce concert réunit ainsi tous les éléments d'un succès certain.

Le Moussavat raconte le fait suivant: « Un négociant musulman de Boukhara, établi à Constantinople, avait un fils nommé Zikheria qu'il perdit il y a quelques années. Ce père infortuné n'a pu supporter cette perte. Il est mort de douleur quelque temps après.

« Tout récemment, la police a découvert dans la cave d'un magasin incendié à Stamboul des ossements humains et, guidée par les révélations d'un nommé Hadji Ahmed, elle a fini par se convaincre que ces ossements étaient ceux du fils du négociant de Boukhara. Le magasin appartenait à un persan, marchand de tumbéki. Ce négociant, ainsi que ses complices, tous persans, parmi lesquels un cavass de la chancellerie persane, ont été arrêtés. »

On écrit de Gallipoli qu'un brick italien, le San Giovanni, avec une cargaison de blé et d'avoine, provenant de Bourgas et, en dernier lieu, d'Héraclea, a fait côte près du vieux phare de Gallipoli. Il a pu être renfloué, mais il a subi de très graves avaries qui ont nécessité son déchargement.

AVIS.

Maison Mir et Cottereau.

Monsieur CH. COTTAREAU à l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de s'adjoindre comme associé son ancien employé, M. NICOLI PAPAIOUSSI qui aura la signature sociale.

MIR ET COTTAREAU.

Notre impartialité nous fait un devoir d'accueillir la lettre suivante que nous adresse M. Furlani, avocat, M. Furlani rétablit certains faits dont il a été fait mention dans le numéro de notre journal de samedi dernier et comme il tient en main toutes les pièces justificatives à l'appui de ses assertions, nous sommes heureux d'avoir à constater que l'honorabilité de M. Vogel sort intacte du malheur qui la frappé.

Monsieur le Directeur,

J'ai lu dans votre estimable journal de samedi les renseignements qui vous ont été donnés par rapport à la suspension des paiements de la maison Gabriel Vogel.

Le chef de cette maison s'est adressé à moi le 14 du courant avec prière de vouloir bien convoquer ses créanciers pour prendre connaissance de l'état malheureux de ses affaires et donner leur avis en conséquence.

Avant d'adhérer à sa demande j'ai examiné ses livres de commerce et j'en ai trouvé au courant et en très bon ordre. J'ai constaté aussi que dans les derniers temps cette maison a subi dans ses affaires et par suite de nombreuses faillites de ses pertes très-considérables qui dépassent pour la dernière année seulement la somme de L. T. 16 000.

Je n'ai découvert dans la gestion des affaires de cette maison ni jeu de bourse ni aucune autre opération de mauvais aloi.

En conséquence, j'ai invité les créanciers à se réunir dans mon étude le 21 avril prochain. Comme il a beaucoup de créanciers très loin de Constantinople je n'ai pas pu fixer à une époque plus rapprochée le jour de la réunion.

D'après les renseignements que M. V. m'a donnés il a changé de projection parce qu'il comptait réussir dans une bonne entreprise qui aurait pu sauver sa mauvaise situation et qui nécessitait la qualité de sujet ottoman.

Quant aux sommes fabuleuses que M. V. aurait ramassées et mises de côté dans les derniers jours il n'y a, d'après ce que j'ai pu constater, rien d'exact. M. V. avait vendu le 8 du courant des lettres de change pour une somme de L. T. 500. Il croyait pouvoir encore faire face à ses engagements, mais ayant été forcé quelques jours après de suspendre ses paiements, il m'a assuré qu'il allait rendre l'argent aux acheteurs de ses traites. Toutes les autres opérations de commerce et de change antérieures à cette date sont passées régulièrement dans les livres et pourront être vérifiées jusqu'à son dernier centime. — Il n'est pas exact non plus que M. V. ait disparu de son bureau; — il a gardé quelques jours la maison par suite d'une indisposition assez grave.

Je vous ai donné ces détails parce qu'il arrive très-souvent que, par une vraie fatalité, la victime d'un malheur est par-dessus le marché accablée de honte

et parce qu'il n'est pas juste que l'opinion publique se trouve tout à fait égarée du chemin de la vérité.

Aggréé, etc., etc. Constantinople, le 19 mars 1877. D. G. FURLANI, Avocat.

(Correspondance particulière de la Turquie.)

ROUSTCHOUK, le 4/16 mars 1877.

Dimanche passé a eu lieu en présence des hauts fonctionnaires civils et militaires la lecture solennelle du firman impérial qui investit Sadiq pacha des fonctions de vali du Danube.

Hier, le corps consulaire, en grande tenue a fait sa visite officielle à Sadiq pacha. Le gouverneur général a fait aux représentants des puissances l'accueil le plus bienveillant. Par le courrier de samedi passé, Pertew effendi, accompagné d'Ernest effendi et de M. Patezh, drogman du ministère des affaires étrangères de Serbie, s'est embarqué pour Belgrade porteur du firman impérial qui confirme la conclusion de la paix.

Avant son départ, Pertew effendi a eu plusieurs entretiens avec Sadiq pacha. Ahmed Handi pacha, ci-devant mufti du corps d'armée de Silistrie, est arrivé hier dans notre ville. Il repartira demain pour la capitale où il prendra possession du poste de ministre de la police. Le férik Sélimi pacha le remplace à Silistrie.

Dans un des derniers numéros d'un des plus grands journaux de Londres, nous avons lu une attaque virulente dirigée contre Sadiq pacha auquel on reproche de mal administrer son vilayet.

La lettre est datée de Roustchouk, 1^{er} mars. Sadiq pacha a pris possession de son poste le 19 février. Comment est-il possible de porter un jugement sur l'administration d'un vali qui a pris la direction des affaires depuis 10 jours seulement! Juste le temps suffisant pour se renseigner, non pas sur l'administration du vilayet, mais sur la ville de Roustchouk même. Ceci ne vous amène-t-il pas à conclure qu'il y a de par le monde des hommes payés pour fausser l'opinion publique? L'Europe se laisse trop souvent égarer et tromper par les élucubrations calomnieuses des ennemis de notre Empire.

Vous avez sans doute entendu parler d'un mémoire que le général Ignatieff se propose de publier à Paris ou à Bruxelles, au sujet de la politique ottomane.

Nous avons fait, par le plus grand des hasards, la connaissance d'un membre très connu de la presse constantino-politaine.

Je vous laisse à deviner si c'est un duc, un marquis, un comte, un baron ou un vicomte; le fait est que ce personnage dont l'ambition et la fatuité vous sont fort connues dit, à qui veut l'entendre, qu'il est le bras droit de la rédaction de l'ambassade russe à Péra, et qu'en outre il est chargé de pondre à la brochure des responsabilités.

Nous engageons ce champion de la cause slave à consulter un nouvel ouvrage qui vient de paraître en Hongrie sous le titre Les intrigues moscovites en Turquie, la vérité sur les massacres de la Bulgarie.

Dans son numéro du 11 mars, le Nord publie une lettre qui, d'après ce journal, met en pleine lumière un fait essentiel sur lequel pouvait encore planer quelques doutes après le rapport de M. Barring, à savoir que c'est sans provocation aucune, sans l'ombre d'un prétexte, que les massacres de Bulgarie ont eu lieu. D'après le Nord les atrocités dont ce peuple a été victime, ont commencé dès mois de septembre 1875.

Nous avons lu attentivement la lettre du correspondant du Nord et nous avons reconnu qu'elle manque de logique. Toutes les allusions et les reproductions des journaux de Constantinople qui s'y trouvaient ne prouvent rien, si ce n'est la mauvaise foi de l'écrivain. En effet, les faits relatés dans cette lettre pour avoir été exhumés de certains feuillets de notre ville n'en sont pas moins imaginaires. Aussi, l'auteur, en les relatant, se garde-t-il bien d'ajouter que ces mêmes faits ont été démentis dans ces mêmes journaux peu de temps après.

Je termine ma correspondance de ce jour par des nouvelles très-rassurantes sur l'esprit de la population en général. La tranquillité la plus parfaite règne dans la contrée et les Bulgares ne se montrent nullement hostiles au gouvernement administratif de la province.

Les bruits dont certains journaux se font l'écho sont tout à fait erronés. Personne ne songe à se révolter; tout le monde, au contraire, se rallie sous le croissant pour agir communément contre tout agresseur de notre pays.

Le nouveau musélar du vilayet, Yovancho effendi, a pris possession de son poste depuis dimanche passé. Tout le monde semble satisfait de sa nomination d'autant plus qu'il nous est présenté, comme un très honnête homme.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

BILAN PRÉSENTÉ A LA SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Bilan général, No. 1.

Table with 2 columns: Actif and Passif. Includes items like Actions, Capital non appelé, Compte général d'installation, etc.

Table with 2 columns: Actif and Passif. Includes items like En espèces, Dépôt chez la Société Générale, etc.

Bilan général, No. 2.

Table with 2 columns: Actif and Passif. Includes items like Actions, Capital non appelé, Compte général d'installation, etc.

Bilan général, No. 2.

Table with 2 columns: Actif and Passif. Includes items like Actions, Capital non appelé, Compte général d'installation, etc.

Profits et Pertes.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Locations diverses, Entretien et réparation de la voie, etc.

REPARTITION.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Prélèvement Statutaire pour Fonds de Réserve, etc.

Crédit.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Solde au 31 décembre 1875, Recettes, etc.

REPARTITION.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Prélèvement Statutaire pour Fonds de Réserve, etc.

Crédit.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Solde au 31 décembre 1875, Recettes, etc.

REPARTITION.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Prélèvement Statutaire pour Fonds de Réserve, etc.

Crédit.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Solde au 31 décembre 1875, Recettes, etc.

REPARTITION.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Prélèvement Statutaire pour Fonds de Réserve, etc.

Crédit.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Solde au 31 décembre 1875, Recettes, etc.

REPARTITION.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Prélèvement Statutaire pour Fonds de Réserve, etc.

Crédit.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Solde au 31 décembre 1875, Recettes, etc.

REPARTITION.

Table with 2 columns: Débit and Crédit. Includes items like Prélèvement Statutaire pour Fonds de Réserve, etc.

le aux XV^e et XVI^e siècles. — La question des Tuileries, par M. Charles Bigot. — Gausserie littéraire. — Notes et impressions, par X^{tes}. — La semaine politique. — Bulletin. (On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris).

CHAQUE JOURNAL. Paris. Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. Départements. — 45 — 25

LES DEUX JOURNAUX RÉUNIS. Paris. — 20 — 36 » Départements. — 25 — 42 »

Prix du numéro: 50 centimes

BOURSE

COURS DES FONDS. GALATA, le 19 mars 1877.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes items like Ouv. du n. Cp. dot. P., Hausse, Dette Générale, etc.

COURS DES MONNAIES

Table with 2 columns: Item and Price. Includes items like Livre anglaise, Pièce de 20 francs, L'empire russe, etc.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

L'administration impériale des Télégraphes et Postes porte à la connaissance du public que le matériel nécessaire pour l'exercice de 1293 est mis en adjudication.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

Mardi, 8 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 3,000 peaux salées de Roumélie déjà soumissionnées à 12 piastres l'ocque.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

Mardi, 8 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 120,000 tcheks de bois de chauffage déjà soumissionnés à 15 1/2 piastres le tcheki et de 1,200,000 ocques de charbon également soumissionnés à 30 piastres les cent ocques.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

Le bateau N° 2 partant de Bébek tous les jours à 8 heures (à la turque) a daté de lundi 7/19 du courant quittera la date échelle à 7 h. 3/4.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

(Circulaire).

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vertu d'une autorisation du gouvernement impérial, nous venons d'établir en cette capitale, à Galata, rue Perchembè-Bazar, N° 30, une Fabrique des Tabacs de Yénitizé de qualités diverses, sous la raison sociale

P. Stalio, Sossidis Frères et C^{ie}.

qui sera en mesure de fournir de ses tabacs à partir de jeudi, 3/15 mars, sans interruption.

MM. P. Stalio et Sossidis, étant originaires de Yénitizé et ayant en ladite ville un dépôt important de tabacs, notre fabrique se procurera sa marchandise de sa source même et par suite ils seront en état d'en offrir de la meilleure qualité et de la mieux choisie. Par conséquent, ils acceptent aussi des commandes pour la vente en gros de leurs marchandises tant pour le pays que pour l'étranger.

La vente se fera au comptant, le papier-monnaie (aimé) de 100 piastres au pair, Messieurs les débiteurs de tabacs qui désiraient acheter à notre fabrique y pourront faire leurs achats à partir de jeudi 3/15 mars 1877.

Galata, le 2/14 mars 1877.

P. STALIO, SOSSIDIS FRÈRES ET C^{ie}.

UN PROFESSEUR

Pourvu de témoignages authentiques et honorables s'offre à occuper dans une famille la position d'instituteur privé pour l'instruction et l'éducation des jeunes gens des deux sexes dans les matières suivantes:

Langue française (Enseignement théorique et pratique) Arithmétique — Géographie — Histoire — Éducation morale et chrétienne — Bien-séance — Maintien.

S'adresser à Péra:

Aux bureaux du journal la Turquie.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

L'administration impériale des Télégraphes et Postes porte à la connaissance du public que le matériel nécessaire pour l'exercice de 1293 est mis en adjudication.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLEGRAPHES.

AVIS.

M^{lle} BROUSOZ, accoucheuse de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

THÉÂTRE D'ODESSA.

Le théâtre dernièrement construit à Odessa est à louer. Il peut contenir plus de 4000 personnes et est richement décoré.

Les personnes qui seraient disposées à le prendre sont priées de s'adresser à M^{re} GRÉGOIRE ABRAMOFF, maison Mitschri, place Catherine à ODESSA.



Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople. — M. MARSEILLE. Départ de Marseille chaque Samedi. Arrivée à Constantinople le samedi. Départ de Constantinople chaque mercredi. Arrivée à Marseille le mercredi. Une semaine par Dardanelles, Pirée et Naples; l'autre semaine par Dardanelles, Smyrne et Syra.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie. Services combinés des Messageries Maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1^{re} et 2^{me} classe à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1^{re} classe fr. 457; 2^{me} classe fr. 348.

Ligne d'Odessa. — Départ de Constantinople chaque mardi à 10 h. matin. Arrivée à Odessa le mercredi soir. Départ d'Odessa le samedi à 10 h. matin. Arrivée à Constantinople le dimanche soir.

Ligne de Salonique. — Départ de Constantinople tous les quinze jours le Jeudi à dater du 27 juillet pour Dardanelles, Dédaigh, Cavala, Salonique. Arrivée à Constantinople le Vendredi.

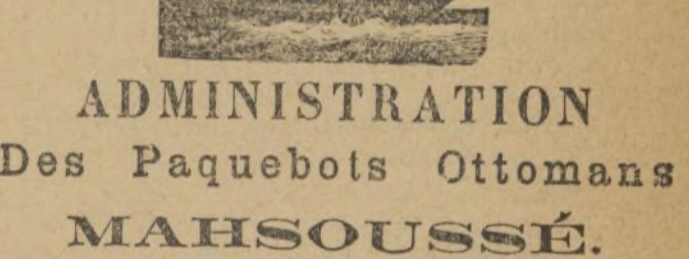
Ligne du Danube. — Départ de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Kustandje, Souline, Toulchta, Galatz et Braila. Arrivée à Constantinople le mardi.

Ligne de Trebizonde. — Départ de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Samsoun, Kérasounde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kirecht-Capou) Galata.

Envois d'argent.

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France et de Suisse et d'Italie.



ADMINISTRATION Des Paquebots Ottomans MAHSOUSSÉ.

Itinéraire du petit cabotage

A partir de Mardi, 1/13 Février 1877 (v. s.) jusqu'à nouvel avis.

Ligne des Iles

Y voyage pour le Pont.

H. M. 2 — De Pringipo, Halqi, Antigoni, Proti.

3 — De Pringipo, Cartal, Matépé, Prinkipo, Halqi, Proti.

(à 3 h. de Prinkipo.)

Départ du Pont.

H. M. 9 45 Pour Matépé, Halqi, Pringipo, Cartal, Pen-di.

10 45 Pour Proti, Antigoni, Halqi, Pringipo.

SERVICE DES DIMANCHES

Y voyage pour le Pont.

H. M. 3 15 Pendik, Cartal, Pringipo, Halqi, Antigoni, Proti.

9 — De Pendik, Cartal, Pringipo, Halqi, Antigoni, Proti.

Départ du Pont.

H. M. 4 1

ITINÉRAIRES DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ.
 A partir du Mardi, 1/13 Mars 1877, jusqu'au 31 Mars (v.s.)

Saison d'Hiver.

SERVICE JOURNALIER.

DESCENTE.		MONTÉE.	
Côte d'Europe.		Côte d'Europe.	
(Avec communication à la côte d'Asie.)		(Avec communication à la côte d'Asie.)	
12 45	De Yénimahallé, Mézarbournou, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Boyadjikéui, R-Hissar, Bébek. (Coincédant avec le bateau qui part à 2h de Bébek), à partir du 16/28 Mars, partira à 12 1/2.	2 15	Pour Cabatach, Scutari, Béchiktach, Cousoundjou, Ortakéui, Beylerbey, Tchengu, Arnaoutk., Candilli, A. et R. Hissar, Boyadjikéui, Canlidja, Pachabaghtché, Béicos, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénim.
2	De R. et A. Kavak, Mézarbournou, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R-Hissar, Bébek. (au 16/28 Mars partira à 1 3/4.)	3	Béchiktach, Ortakéui, Arnaoutk., Bébek, R-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Bouyoukdéré, Mézarbournou.
3 30	De Yénimahallé, Mézarbournou, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R-Hissar, Bébek, Arnaoutk., Couroutchesmé, Ortakéui, Béchiktach.	5	Pour Béchikt., Ortakéui, Arnaoutk., Bébek, R-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Béicos, Thérapia, Buyukdéré, Mézarbournou, Yénimah., R. et A. Cavac.
4 45	De Mézarbournou, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Boyadjikéui, R-Hissar, Arnaoutk., Beylerbey, Ortakéui, Couroutchesmé, Ortakéui, Béchiktach.	6 30	Pour Scutari, Béchiktach, Cousoundjou, Ortakéui, Beylerbey, Tchengu, Arnaoutk., Bébek.
6 30	De Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénim., Béicos, P-Baghtché, Canlidja, Boyadjikéui, R-Hissar, A. Hiss., Candilli, Arnaout., Beylerbey, Ortakéui, Cousound., Béchiktach, Scutari.	8 15	Pour Béchiktach, Ortakéui, Arnaoutk., R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd., Mézarb.
8	De A. et R. Kavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Béicos, Yénikeui, Boyadjikéui, R-Hissar, Bébek, Arnaoutk., Couroutch., Ortakéui, Béchiktach, Emirghian, R-Hissar, Arnaout., Ortak., Béchikt.	10	Pour Bébek R-Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Mézarb., R. et A. Kavak.
10	De M-Bouru, Buyukdéré, Thérapia, Yénik, Emirghian, R-Hissar, Arnaout., Ortak., Béchikt.	10 45	Pour Béchiktach, Ortakéui, Arnaout., Bébek, R-Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Mézarb., Yénimahallé.
	Ligne d'Arnaoutk.	11 15	Pour Bébek, R-Hissar, Boyadjikéui, Yénikeui, Thérapia, Buyukd., Mézarbournou, Yénimahallé.
1	D'Arnaoutk., Couroutch., Ortakéui, Béchikt. (au 16/28 Mars part. à 12 3/4)		Ligne d'Arnaoutk.
1 30	D'Arnaoutk., Couroutchesmé, Ortakéui, Béchiktach, Cabatach.	2	Pour Béchikt., Couroutch., Arnaoutk.
2	De Bébek, Arnaoutk., Couroutchesmé, Ortakéui, Béchikt.	3	Pour Arnaoutk. directement (Exc. les Vendredis).
2 45	D'Arnaoutk., Couroutchesmé, Ortakéui, Béchiktach.	9 30	Pour Béchiktach, Ortakéui, Beylerbey, Arnaoutk., Vanikeui.
3 30	D'Arnaoutk., Couroutchesmé, Ortakéui, Béchiktach, Cabatach.	10 10	Pour Cabatach, Béchiktach, Ortakéui, Couroutchesmé, Arnaoutk.
5	D'Arnaoutk., Couroutch., Ortakéui, Cousoundjou, Béchikt., Cabatach.	10 10	Pour Cabatach, Béchiktach, Ortakéui, Couroutch., Arnaoutk.
8	De Bébek, Vanikeui, Arnaoutk., Tchengu, Beylerbey, Ortakéui, Béchiktach et Scutari.	11 40	Pour Béchiktach, Ortakéui, Couroutchesmé, Arnaoutk.
11	D'Arnaoutk. directement au Pont.	12	Pour Béchiktach, Ortakéui, Couroutchesmé, Arnaoutk.
	Côte d'Asie.		Côte d'Asie.
1	Béicos, Pacha-Baghtché, Canlidja, A-Hissar, Candilli, Vanik., Tchengu, Ortakéui, Bécherb., Cousoundj. (au 16/28 Mars partira à 12 3/4.)	3	Directement pour Vanikeui. (exc. les Vendredis.)
1	De Vanikeui, Tchengu, Beylerbey, Gouss. Cabatach. (au 16/28 Mars partira à 12 3/4.)	4	Pour Béchiktach, Cousoundj., Beylerbey, Tchengu, Vanikeui, Arnaoutk.
3 45	De Buyukdéré, Béicos, Pachabaghtché, Canlidja, A-Hissar, Candilli, Vanik., Tchengu, Beylerb., Gouss.	10 30	Pour Cousoundj., Beylerbey, Tchengu, Vanikeui, Vaniquei, Candilli, A-Hissar, Canlidja, Pacha-Baghtché, Béicos, Buyukdéré.
3 30	De Vanikeui, Tchengu, Beylerbey, Cousoundj. (exc. les Vendredis).	11 15	Pour Cousoundj., Beylerbey, Tchengu, Vanik., A-Hissar, Canlidja, Pacha-Baghtché, Béicos.
10 20	De Vanikeui, Tchengu, Beylerbey, Cousoundjouk.	11 40	Pour Cabatach, Cousoundjouk, Beylerbey, Tchengu, Vanik., Bébek à l'échelle du jardin.
	Ligne de Scutari.		Ligne de Harem-Iskéllesi.
H. M.	H. M.	H. M.	H. M.
1	8 15	1 15	8 30
1 30	8 45	1 40	9 5
2	9 20	2 15	9 35
2 30	9 50	2 45	10
3	10 5	3 10	10 25
3 30	10 30	3 45	10 45
4	10 50	4 15	11 10
4 30	11 15	4 45	11 35
5	11 35	5 15	11 45
5 35	12	6 5	12 5
6 15	—	6 45	—
7	—	8	—
	Services des Dimanches.		
H. M.	H. M.	H. M.	H. M.
1 15	8 15	1 15	8 15
1 45	8 50	1 45	9
9 15	9 25	2 15	9 30
3	10	3	10
3 40	10 30	3 40	10 35
4 15	11	4 15	11 5
5	11 30	5	11 35
5 35	12	5 30	12 5
6 15	—	6 15	—
7	—	7	—

Il est rigoureusement défendu aux Memours du pont et des échelles de prendre de l'argent des passagers qui ne sont pas munis de billets. Les Memours qui contreviendraient à ce règlement seraient responsables. En conséquence MM. les passagers sont priés de se munir de leurs billets pendant le trajet. Toute personne qui ne se serait pas conformée à cette invitation et voudrait prendre son billet au débarcadère, sera considérée comme passager de premier poste (Mevki) et paiera en conséquence.

BUREAU DE CHANGE
H. KLARFELD & C^{IE}

ACHAT et VENTE de toutes valeurs, soit du pays, soit de l'étranger, telles que:
Actions, Obligations et espèces diverses.
 Emission de promesses pour tirages d'obligations à primes et vente de ces obligations contre paiements échelonnés. Escompte des coupons.
 Toute transaction d'un bureau de change.

Lots et Promesses
DE L'EMPRUNT A PRIMES
AUTRICHIEN 1858.
 Tirage 1^{er} Avril 1877. — 1^{re} Prime fl. 200,000.

LOTÉRIE ROYALE DE SAXE,
 se composant de 100,000 billets dont 50,000 gagnants avec prime de:
 Marks 500,000—300,000—200,000—150,000—100,000, etc.
 Les tirages auront lieu en Janvier, Février, Mars, Avril et Mai 1877.

Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, 1875, avec primes de Thalers

NOUVELLE
COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR
A. et R. FRAISSINET et C^{ie}.
SERVICE HEBDOMADAIRE
ENTRE MARSEILLE et CONSTANTINOPE

Départs le Marseille chaque jeudi

Départs de Constantinople chaque SAMEDI, à 4 h. du soir, en touchant à Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo, Pirée et Naples.
 Transbordement à Naples, sur les bateaux de la Compagnie, pour Civita-Vecchia, Livourne et Gènes, maison de transit A. et R. FRAISSINET et C^{ie} pour la France et l'étranger.
 Pour plus amples informations s'adresser à l'Agence (Cité Française) et à M. D. Courtelli, courtier de la Compagnie, à Caraquey.

SERVICIO POSTALE
DE LA COMPAGNIA ITALIANA
DI NAVIGAZIONE A VAPORE
FLORIO

ARRIVO IN COSTANTINOPOLI

Da Odessa ogni Lunedì
 Da Marsiglia ecc. Domenica

PARTENZA DA COSTANTINOPOLI

Per Odessa ogni Lunedì sera a ore 3
 Per la linea di Marsiglia Martedì 4

ITINERARIO.

Odessa, Constantinopoli, Dard-nelli, Smirne a Salonico (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno, coincidenza e transbordo al Pireo di merci, passeggeri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi et Corfu.

La compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa a Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza transbordo.

Per informazioni, etc. dirigersi all'Agencia principale, sita a Moum-hané, Cité Française N° 63, precisamente nel locale che era occupato da Lloyd Austro-Ungarico, ovvero a quella succursale sita in Stamboul Bakiché-Capou, Cheistamhan, N° 3.

(1) Una settimana Smirne, altra Salonico.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse, la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.

2, rue de la Paix. — PARIS.

FEUTRE POUR TOITURE
 de Anderson et Son

Ce feutre, employé avec succès par les compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et un grand nombre d'industriels, en France et en Angleterre, procure une toiture inébranlable par dessus, légère et de longue durée. Les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 à 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières.

Agence et dépôts, L. ET A. BERTIN FRÈRES, Cité Française.

UNE PERSONNE, ensei-
 très méthodiquement la tenue des livres en partie double, se charge de donner des leçons dans la langue française et grecque.

S'adresser aux bureaux du journal.

TRANSFERT DE MAGASIN

Monsieur **G. BAKER** a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a transféré le dépôt de ses marchandises du Koulé-Kapou au nouveau et spacieux local qu'il a fait construire.

GRAND'RUE 500 PRÈS DU TUNNEL.

QUEEN
INSURANCE COMPANY,
CAPITAL Ls. 2,000,000.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE sur MAISONS, MEUBLES, MAGASINS, MARCHANDISES, etc., etc., des taux très-modérés.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à **G. VAN LENNEP** N° 9, KRUCNOULOU KHAN, vis-à-vis la douane de Galata.

COMPAGNIES ANONYMES
D'ASSURANCES MARITIMES
FRANÇAISES

LE COMPTOIR MARITIME
 CAPITAL SOCIAL :
TROIS MILLIONS DE FRANCS

LA MÉLUSINE
 CAPITAL SOCIAL :
DEUX MILLIONS DE FRANCS

LA PRÉVOYANCE
 CAPITAL SOCIAL :
DEUX MILLIONS DE FRANCS

LA SÉCURITÉ
 CAPITAL SOCIAL :
UN MILLION CINQ CENT MILLE FR

AGENCE DE CONSTANTINOPE

Les quatre Compagnies qui ont chacune leur siège distinct à Paris où elles jouissent de la plus grande confiance par l'importance des capitaux dont elles disposent et par la régularité de leurs opérations, ont établi une agence à Constantinople pour souscrire collectivement sur cette place des contrats d'assurance pour risques maritimes et de navigation intérieure et pour risques de transport par terre.

La création de cette agence procure ainsi aux commerçants, banquiers et armateurs, le moyen de faire couvrir à Constantinople même, par des compagnies de premier ordre, réunies en une seule agence, des assurances que leur importance les obligent le plus souvent à ordonner au dehors, afin de ne point diviser ces assurances entre plusieurs agents de compagnies, opérant séparément, et éviter les difficultés auxquelles pouvait donner lieu le règlement des indemnités à réclamer à chacun de ces agents en cas de sinistres ou d'avaries.

M. IGNACE ALBINI a été nommé agent des dites compagnies suivant procuration reçue par M. Emile Alexandre Baudrier et son collègue, notaires à Paris, et déposée au Consulat de France.

Pour plus amples renseignements s'adresser au siège de l'agence à Moumhané Cité Française, au dessus de la Compagnie FRAISSINET

PAQUEBOTS-POSTE « KHÉDIVIÉ »
MER MÉDITERRANÉE.

Service entre Constantinople et Alexandrie

Départ: Mercredi 21 Mars à 4 h. 1/2 p. m. touchant Gallipoli, Dardanelles, Mételir Smyrne, Chio Syra et Pirée.
 Vapour: *Rahmanieh*, Capitaine Manham.

EAU MINÉRALE
BI-CARBONATÉE SODIQUE

PRÈS BROSSE **TCHITLI** PRÈS BROSSE

22 Sépher 1289. CONCESSION PAR IRADÉ IMPÉRIAL 13 in 1867

Vente en gros et en détail, au siège de la compagnie Formière, rue Yéni-Djam N° 16, 48, 20 22 à Stamboul. — Cette eau rivalise en propriété thérapeutique avec toutes les sources de l'Occident appartenant à cette classe.

BANDAGE ELECTRO-MEDICAL

Invention brevetée pour 15 ans des docteurs Marx frères, médecins inventeurs, rue de l'Arbre-Sec, 44, à PARIS, pour la guérison radicale des Hernies. Jusqu'à ce jour, les bandages n'ont été que de simples appareils pour contenir les hernies; les docteurs MARX ont résolu le problème de contenir et guérir, au moyen du bandage Electro-Médical, qui contracte les nerfs, les fortifie sans secousse ni douleurs et assure la guérison radicale en peu de temps.

Dépot à Constantinople, chez M. MADÉLÉNY, bandagiste breveté, rue Yuksek-Caldirim, n° 19.

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE.

SERVICE DES VOYAGEURS A PRIX RÉDUITS
 ENTRE
Constantinople et Tchekmédjé-Floria

Avec arrêt aux Stations de Koum-Kapou, Yéni-Kapou, Psamatia, Yédi-Koulé, Zéitun-Bournou, Makri-Keui et San-Stefano.

Valable à partir du 15 Septembre 1876 jusqu'à nouvel avis.

ITINÉRAIRE

DE CONSTANTINOPE A TCHEKMÉDJÉ-FLORIA													DE TCHEKMÉDJÉ-FLORIA A CONSTANTINOPE												
STATIONS													STATIONS												
TRAINS													TRAINS												
2 52 4 D 18 F 6 M 8 0 12 acc. Q 14 S													Z 3 C 5 15 E 7 9 L 17 N P 11 R 1												
Heures de Départ													Heures de Départ												
mat	mat	mat	mat	mat	mat	mat	mat	soir	soir	soir	soir	soir	mat	mat	mat	mat	mat	mat	mat	soir	soir	soir	soir	soir	
h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.	h.m.		
Cous-pule.....	7	9	8	11	8	47	9	27	10	10	54	11	36		
Coum-Capodépart	7	9	8	25	8	57	9	40	10	22	11	6	11	46		
Yéni-Kapou halte	8	29	9	19	45	10	36	11	10	11	50		
Psamatia... (halte)	8	33	9	6	51	10	31	11	15	11	55		
Yédi-Koulé (arriv.)	7	16	..	8	35	9	8	54	10	33	11	17	11	57		
Zéitun-Bour... (h)	7	26	..	9	13		
Makri-Keui.....	7	38	..	9	19		
San-Stefano....	7	49	..	9	40		
Tch. Floria arrivée	7	57	..	9	49		